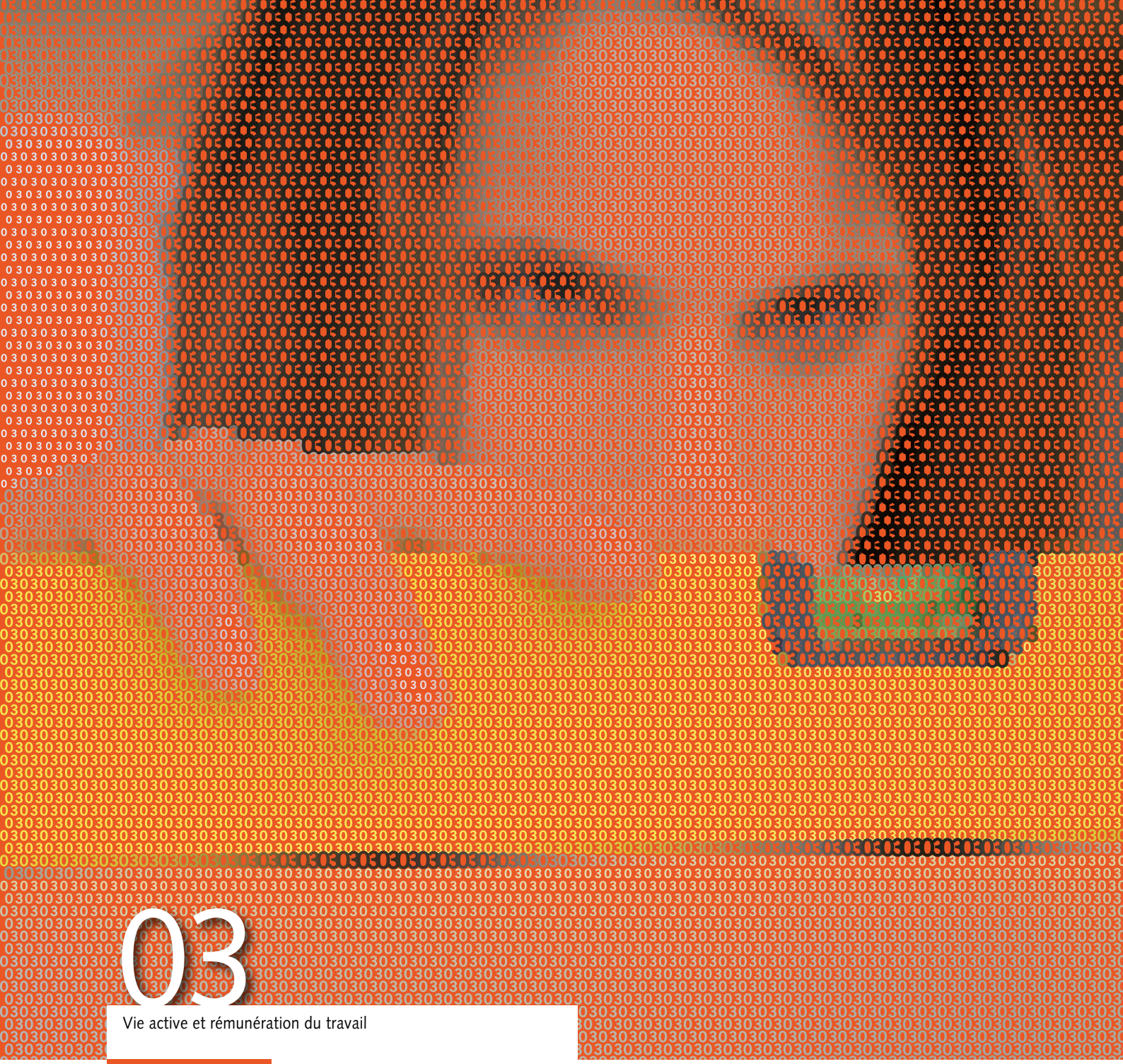

03

Vie active et rémunération du travail

166-1200

Evolution des salaires 2012

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2013

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

0 Bases statistiques et généralités

1 Population

2 Espace et environnement

3 Vie active et rémunération du travail

4 Economie nationale

5 Prix

6 Industrie et services

7 Agriculture et sylviculture

8 Energie

9 Construction et logement

10 Tourisme

11 Mobilité et transports

12 Monnaie, banques, assurances

13 Protection sociale

14 Santé

15 Education et science

16 Culture, médias, société de l'information, sport

17 Politique

18 Administration et finances publiques

19 Criminalité et droit pénal

20 Situation économique et sociale de la population

21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique de la Suisse

Evolution des salaires 2012

Résultats commentés et tableaux

Rédaction Thérèse Jeanloz

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel, 2013

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information:	Section des salaires et des conditions de travail, secrétariat, OFS, tél. 032 713 64 29 e-mail: lohn@bfs.admin.ch
Auteur:	Thérèse Jeanloz
Réalisation:	Thérèse Jeanloz
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande:	166-1200
Prix:	5 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	3 Vie active et rémunération du travail
Langue du texte original:	français
Page de couverture:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © jeremias münch – Fotolia.com
Graphisme/Layout:	Section DIAM, Prepress/Print
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2013 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	978-3-303-03268-8

Table des matières

L'essentiel en bref 4

1 Introduction 5

2 Les résultats 6

2.1 Evolution des salaires en 2012 6

2.2 Evolution des salaires nominaux et réels sur le long terme 10

3 Aspects méthodologiques et définitions 14

3.1 Evolution des salaires à structure constante 14

3.2 Méthode 14

3.3 Salaires 15

3.4 Personnes salariées 16

3.5 La périodicité 17

3.6 Raccordement mathématique à l'ancienne série de l'indice 17

3.7 Révision de l'indice suisse des salaires 18

3.8 Définitions 18

Liste des tableaux

Indice des salaires 2011–2012, 2010=100

T1.10 Indice des salaires nominaux et réels, Total 20
T1.1.10 Indice des salaires nominaux selon le sexe 21
T1.2.10 Indice des salaires réels selon le sexe 21

Indice des salaires 1942–2012, 1939=100

T39 Evolution des salaires nominaux et réels et de l'inflation 22

Liste des graphiques

G1 Evolution des salaires nominaux 2012 par branche économique: variation en % par rapport à 2011 7
G2.1 Evolution des salaires réels 2012 par branche économique: variation en % par rapport à 2011. Secteur secondaire 9
G2.2 Evolution des salaires réels 2012 par branche économique: variation en % par rapport à 2011. Secteur tertiaire 9
G3 Evolution des salaires nominaux, réels et prix (IPC) de 1950 à 2012 (Base 1939=100) variation en % par rapport à l'année précédente 11
G4 Evolution des salaires nominaux et réels en moyenne sur cinq ans 1950–2012 11
G5 Evolution des salaires réels en moyenne sur cinq ans selon le sexe 1950–2012 13
G6 Evolution et niveau des salaires selon le sexe sur le long terme 13

L'essentiel en bref

L'indice suisse des salaires nominaux a progressé de 0,8% en 2012 par rapport à 2011 pour s'établir à 101,8 points (base 2010=100). Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen négatif à -0,7%, les salaires réels enregistrent une hausse de 1,5% (102,3 points en base 2010=100).

La croissance des salaires nominaux s'est stabilisée au cours des trois dernières années autour de valeurs comparables et s'inscrit dans un contexte de morosité économique mondiale. Les salaires nominaux ont progressé de 0,8% en 2010, 1,0% en 2011 et à nouveau 0,8% en 2012 alors qu'ils affichaient 2,0% en 2008 et 2,1% en 2009 lorsque la crise financière amorcée en 2007 n'avait pas encore déployé tous ses effets.

En présence d'une économie mondiale au ralenti en 2011 et d'incertitudes face à l'évolution future de la croissance économique, les entreprises suisses ont opté, pour 2012, pour une politique d'augmentations modérées des salaires qui laissaient pourtant présager d'une progression réelle des salaires. En effet, à fin 2011, au moment des prises de décision en matière de revalorisation salariale, le renchérissement prévu pour l'année 2012 était négatif. S'étant finalement soldé par un taux à -0,7%, la hausse des salaires réels a atteint 1,5% en 2012.

La hausse des salaires nominaux (+0,8%) pour l'ensemble de l'économie suisse est à la mesure de l'augmentation des salaires effectifs négociés pour près d'un demi-million personnes salariées , à titre collectif, pour 2012, dans le cadre des principales conventions collectives de travail[1] (CCT). En effet, ces accords salariaux ont résulté en une croissance nominale de 0,7%.

Evolution des salaires nominaux et réels selon la branche économique en 2012

		Salaires nominaux	Salaires réels
Ensemble de l'économie		0,8%	1,5%
Secteur secondaire		0,7%	1,4%
Secteur tertiaire		0,9%	1,6%
Hommes		0,8%	1,5%
Femmes		1,0%	1,7%
Branches économiques aux évolutions les plus élevées			
1	Hébergement et restauration	2,4%	3,1%
2	Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services	1,7%	2,4%
3	Activités de poste et de courrier	1,5%	2,2%
4	Assurance	1,5%	2,2%
Branches économiques aux évolutions les moins élevées			
1	Fabrication de produits métalliques	0,2%	0,9%
2	Activités informatiques et services d'information	0,2%	0,9%
3	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0,0%	0,7%
4	Industries extractives, production et distribution d'énergie etd'eau; gestion des déchets	0,0%	0,7%

[1] principales conventions collectives de travail: voir définitions chapitre 3.8.

1 Introduction

Objet de la statistique

La statistique de l'évolution des salaires fait partie du système global de statistiques sur les salaires élaboré par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce système inclut l'enquête suisse sur la structure des salaires, l'enquête sur les accords salariaux dans le cadre des conventions collectives de travail (CCT), l'enquête sur les CCT en vigueur en Suisse ainsi que la statistique des coûts du travail.

L'indice suisse des salaires (ISS) a pour vocation de mesurer l'évolution annuelle des salaires en Suisse, par branche économique des secteurs secondaire et tertiaire. C'est un indicateur conjoncturel qui est pris en considération dans l'analyse de l'évolution de la situation économique (par exemple en politique monétaire pour la banque nationale). Il est également utilisé pour le calcul du pouvoir d'achat des salaires et constitue une valeur de référence lors du processus des négociations salariales. Il sert aussi de base de calcul pour l'adaptation des rentes AVS/AI (indice mixte).

Source des données

La statistique de l'évolution des salaires est réalisée chaque année sur la base des données, issues des déclarations d'accidents et livrées par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). En 2012, environ 230'000 données individuelles d'accident ont pu être exploitées.

Contenu de la publication

Les principaux résultats de cette statistique, en termes nominaux et réels, sont présentés et commentés dans le chapitre 2 de la publication. Ils sont ventilés en fonction des branches économiques dans la nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA). La méthode de calcul et les définitions sont présentées au chapitre 3. Les tableaux standards se trouvent en fin de brochure.

2 Les résultats

2.1 Evolution des salaires en 2012

Hausse modérée des salaires nominaux mais nette progression des salaires réels

Les salaires nominaux progressent de 0,8% en 2012 par rapport à 2011. La croissance des salaires nominaux en 2012 s'inscrit dans une tendance au repli amorcée en 2010. En effet, après avoir affiché une hausse exceptionnelle de 2,1% en 2009, la croissance la plus forte en huit ans, la progression des salaires a chuté pour se stabiliser dans une fourchette de 0,8% à 1,0% à partir de 2010. En 2012, cette faible progression des salaires nominaux n'a cependant pas été suivie d'une baisse du pouvoir d'achat des salaires puisque l'inflation a été négative. Un taux de renchérissement à -0,7% a, en effet, conduit à une progression des salaires réels de 1,5%.

Les salaires nominaux augmentent de 0,8%

Le secteur secondaire affiche, en 2012, une évolution salariale de 0,7%, en terme nominal, en légère baisse par rapport à 2011 (+1,0%). Le ralentissement de la production industrielle et du nombre des entrées de commande au cours de la deuxième moitié de l'année 2011 a incité les entreprises à la prudence en matière de revalorisation salariale pour 2012. La progression des salaires dans la branche des industries extractives, de production et distribution d'énergie et d'eau, et de gestion des déchets stagne à 0,0%. Les industries manufacturières dans leur ensemble ont enregistré une hausse de 0,7%. Parmi celles-ci, nous trouvons l'industrie chimique et pharmaceutique (+1,4%) et la fabrication de machines (+0,9%) qui affichent les taux de progression les plus élevés. Il s'agit là d'industries à haute densité de recherche et développement, fortement exportatrices. La progression nominale dans la branche de la construction atteint de 0,7%.

Le secteur tertiaire affiche une croissance nominale de 0,9%, similaire à celle de 2011(+1,0%) et de 2010 (+0,9%) mais nettement inférieure à celles de 2008 (+2,1%) et de 2009 (+2,0%). La branche de l'hébergement et restauration est celle qui, avec un taux de 2,4%, enregistre la progression salariale la plus élevée en 2012. Cette forte hausse est due à l'augmentation de 2,9% des salaires minimaux et à la généralisation du treizième salaire pour tous les assujettis à la convention collective de travail en 2012. Viennent ensuite la branche des arts, spectacles et activités de services (+1,7%), celle des activités de poste et courrier (+1,5%) ainsi que la branche de l'assurance (+1,5%). A l'autre bout de l'échelle, les branches du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (0,0%), des activités informatiques et services d'information (+0,2%) et celle de santé, hébergement médico-social et action sociale (+0,3%) affichent les taux de progression les plus bas. La progression des salaires dans le domaine des activités des services financiers et des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance à 0,7% est inférieure à celle de 2011 (+1,1%) et reflète les insécurités que connaît encore le secteur bancaire depuis la crise de 2008. La branche du commerce de détail affiche une hausse de 1,1% contre 1,7% en 2011 (Tableau T1.10, Graphique G1).

Evolution des salaires nominaux en 2012 par branche économique: variation en % par rapport à 2011 G 1

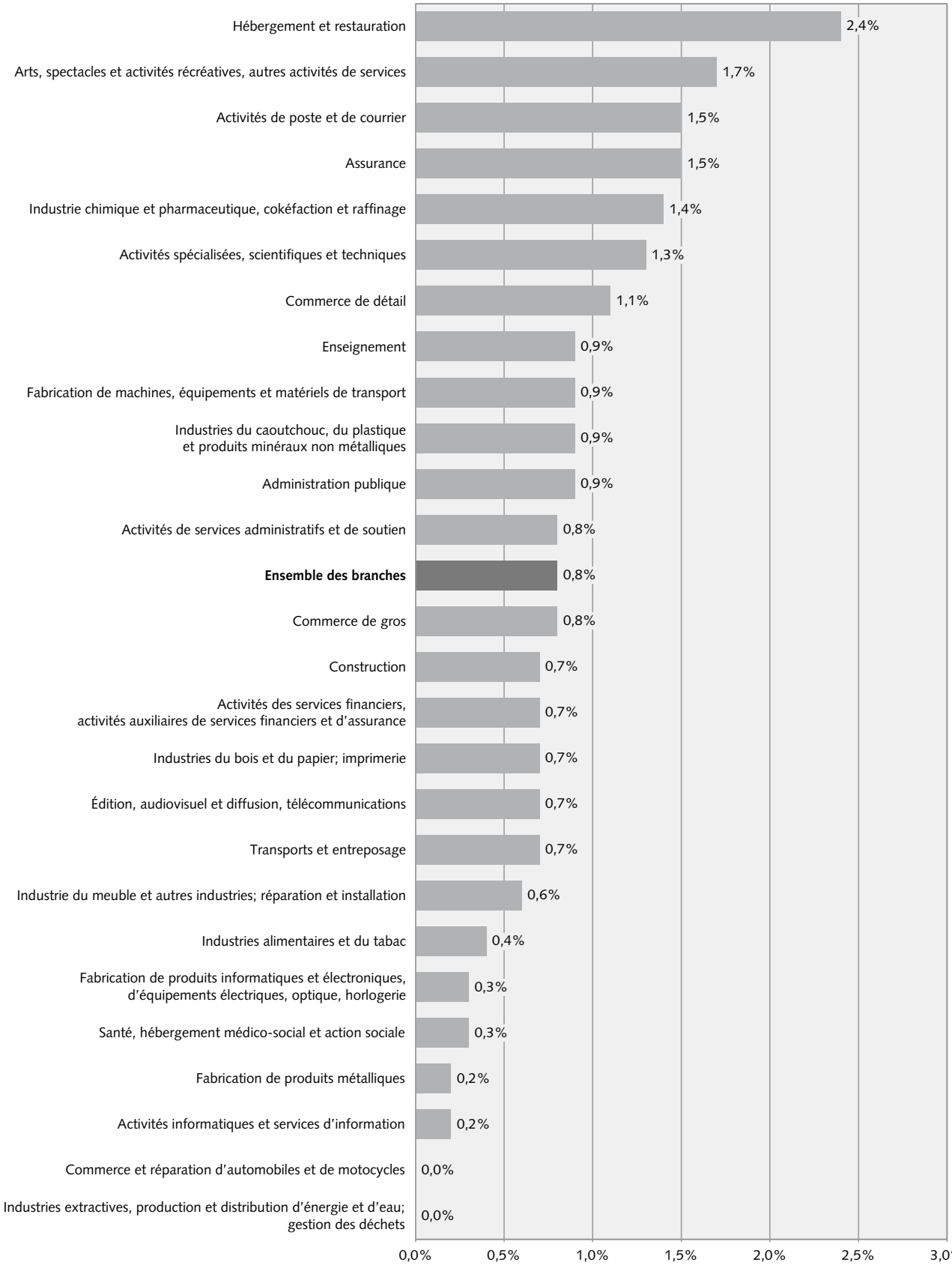

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Progression des salaires réels de 1,5%

L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation en moyenne annuelle qui mesure l'inflation. Si les salaires nominaux progressent plus vite que les prix à la consommation alors les personnes salariées bénéficient d'une évolution positive des salaires réels. Au contraire, une croissance des prix supérieure à celle des salaires nominaux entraîne une baisse des salaires réels.

Le renchérissement ayant affiché une valeur négative de -0,7% en moyenne annuelle, les salaires réels ont progressé de 1,5%. Cette augmentation du pouvoir d'achat des salaires en 2012 est en nette hausse par rapport à celle de 2010 (+0,1%) et de 2011 (+0,2%).

La progression du pouvoir d'achat des salaires s'inscrit à 1,4% dans le secteur secondaire et à 1,6% dans le secteur tertiaire. Dans le secteur secondaire, les valeurs des augmentations réelles s'étalent de +0,7% pour les industries extractives, production et distribution d'électricité, gestion des déchets à +2,1% pour l'industrie chimique et pharmaceutique. De même dans le secteur tertiaire, les branches se situent dans une fourchette allant de +0,7% pour le commerce et réparation d'automobiles à +2,2% pour les activités de poste et de courrier, exception faite de la branche de l'hébergement et restauration qui affiche +3,1%.

Les décisions en matière de revalorisations salariales portent sur les salaires nominaux en tenant compte du salaire réel recherché. Il dépend à la fois du salaire nominal décidé pour la période suivante (en général l'année) et de l'inflation qui prévaudra à la période suivante. Cela signifie que le salaire réel recherché sera atteint à condition que l'inflation future soit estimée correctement. La progression réelle enregistrée en 2012 découle, en général, des décisions sur les revalorisations convenues dès l'automne 2011. En septembre 2011, l'OFS tablait, pour l'année 2012, sur un taux de renchérissement annuel moyen de -0,5%. La croissance nominale globale de 0,8% augurait donc déjà d'une hausse du pouvoir d'achat des salaires dans toutes les branches pour 2012 (Tableau T1.10, Graphiques G2.1 et G2.2).

Evolution des salaires des hommes et des femmes

Entre 2011 et 2012, la progression des salaires nominaux atteint 1,0% pour les femmes et 0,8% pour les hommes. La croissance des salaires réels se situe respectivement à 1,7% et 1,5%. (Tableaux T1.1.10 et T1.2.10). A partir de 2006, le calcul de l'indice intègre des données relatives aux femmes travaillant à temps partiel prenant ainsi en compte le phénomène de tertiarisation de l'économie avec ses corollaires que sont la hausse de l'activité des femmes et le développement du travail à temps partiel. Les hommes à temps partiel sont intégrés dans le calcul à partir de 2011.

Evolution des salaires réels en 2012 par branche économique; en % par rapport à 2011
Secteur secondaire **G 2.1**

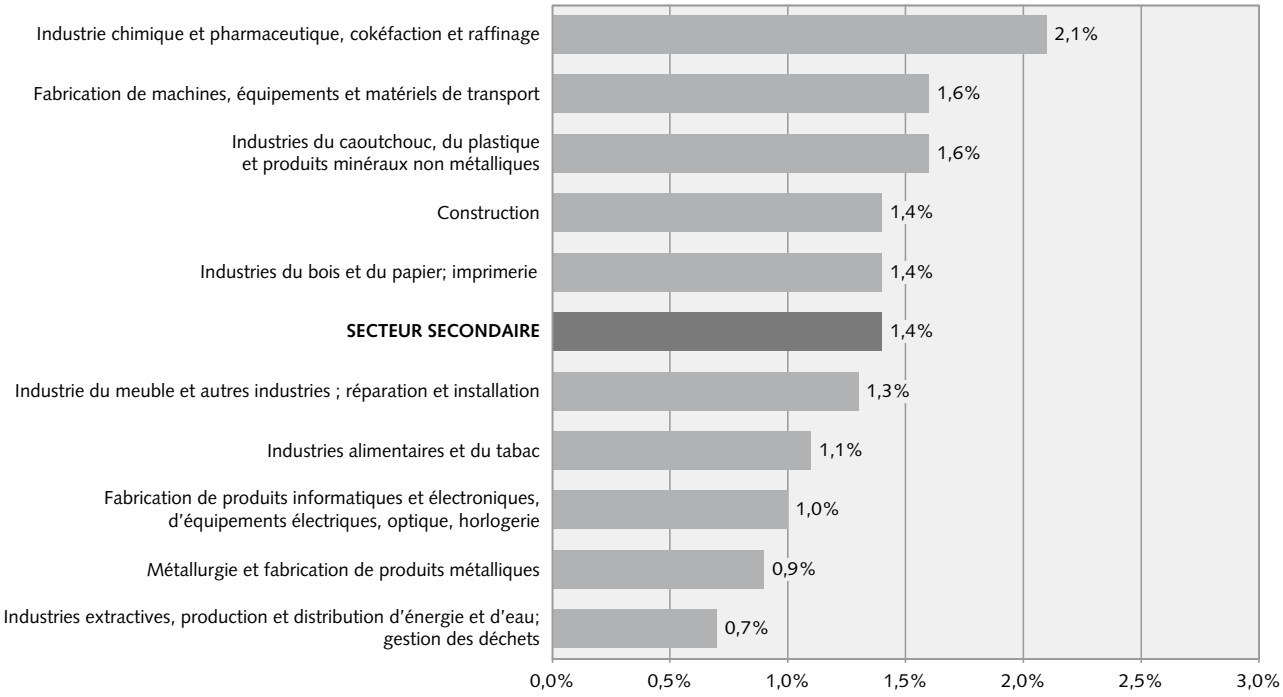

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des salaires réels en 2012 par branche économique; en % par rapport à 2011
Secteur tertiaire **G 2.2**

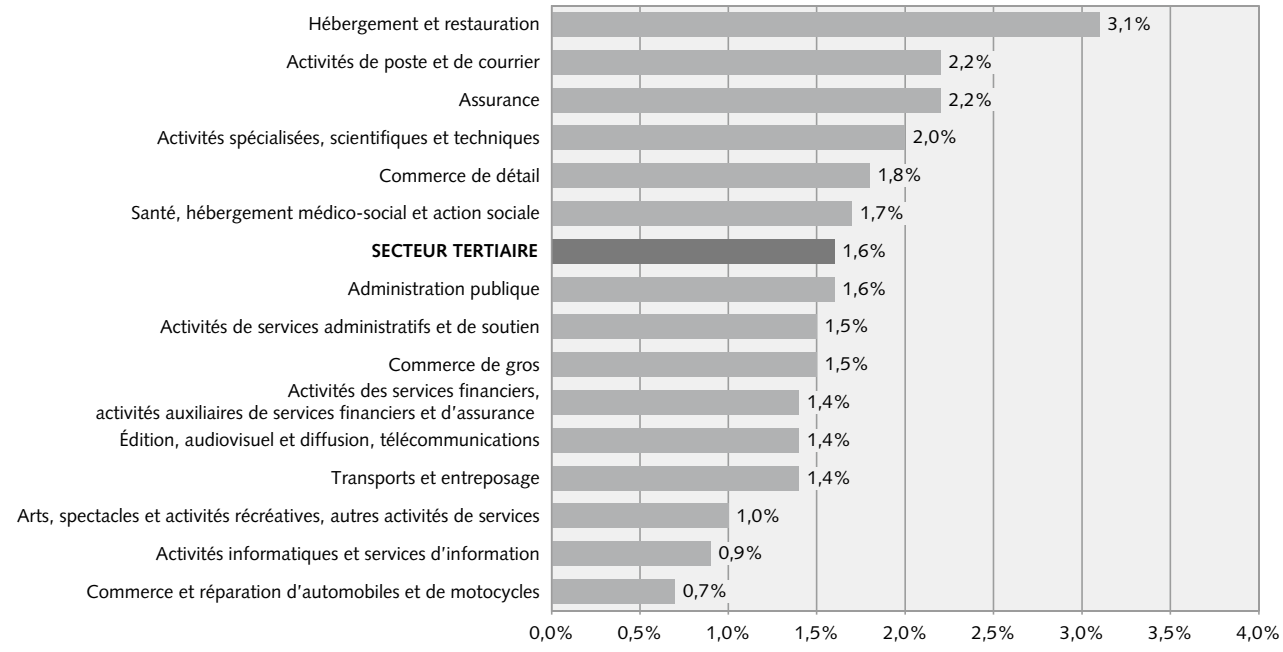

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.2 Evolution des salaires nominaux et réels sur le long terme

Depuis 1950, évolution des salaires et contexte économique

De 1950 à 1978, hormis en 1951, l'évolution des salaires nominaux a constamment été supérieure à celle des prix, engendrant chaque année, une augmentation du pouvoir d'achat des salaires. Ces taux vont chuter dès 1976 suite au premier choc pétrolier de 1973. En effet, dès 1976, la situation se modifie avec une dynamique d'ajustement des salaires aux prix qui apparaît plus forte que sur la période antérieure. L'évolution du salaire réel présente alors un schéma en dents de scie oscillant de façon très irrégulière autour de la valeur nulle. En 1979, l'année du deuxième choc pétrolier, pour la première fois depuis 30 ans, excepté l'année 1951, le pouvoir d'achat des salaires baisse, sous l'effet de la hausse des prix (+5%). L'impact de ce choc pétrolier va freiner l'expansion économique au début des années 80. Cette période sera marquée par une augmentation généralisée des prix avec pour conséquence une chute des salaires réels. Dès 1984 et pour le reste de la décennie, l'économie suisse retrouve le chemin de la croissance.

Les années 1990

Au début des années 90, l'environnement international instable (invasion et guerre du Koweit, dissolution de l'Union soviétique, flambée du prix du pétrole, construction européenne) conduit au ralentissement de la croissance mondiale avec des conséquences négatives sur l'économie suisse. De 1990 à 1996, la Suisse vit sept années de stagnation économique. De 1990 à 1993, la récession qui se caractérise par une inflation élevée va entraîner une perte de pouvoir d'achat des salaires alors que, de 1994 à 1996, l'inflation est jugulée et le PIB affiche une légère hausse. Les salaires nominaux sont au plus bas depuis le début des années 50 et les salaires réels fluctuent autour de la valeur nulle. En 1997, la Suisse sort de cette période de morosité économique. La reprise conjoncturelle se poursuit en 1998 mais à un rythme plus lent en partie du fait de la crise asiatique amorcée en 1997 qui a affecté les économies occidentales à travers les marchés financiers. L'année 1999 voit un ralentissement de la conjoncture économique avec une croissance du PIB de 1,3% contre 2,8% en 1998 et une inflation plus forte surtout due à la hausse du prix des produits énergétiques et à l'augmentation de 1% de la taxe à la valeur ajoutée. De 1997 à 1999, la progression des salaires nominaux est inférieure à 1% et les salaires réels stagnent. Les premières concrétisations de l'essor conjoncturel amorcé en 1997 ne prendront effet qu'en 2000.

Les années 2000

Sur la période 2000 à 2009, les salaires nominaux ont progressé, dans leur ensemble, de 1,6% en moyenne annuelle. Sur ces dix années, les salaires réels ont augmenté de 0,6% en moyenne annuelle. Dans le secteur secondaire, ce sont les branches dites «à moyenne et haute technologie»[2] qui influencent le plus fortement à la hausse l'évolution des salaires. Il s'agit principalement de la chimie (+23,5% nominal et +12,3% réel) et de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, de précision et l'horlogerie (+18,6% nominal et +7,9% réel). Dans le secteur tertiaire, les branches du secteur financier (intermédiation financière (+21,3% nominal et +10,4% réel) et assurances (+19,7% nominal et +8,9% réel)) et des postes et télécommunications (+20,9% nominal et +10,0% réel) enregistrent les taux de croissance les plus élevés.

L'économie suisse bénéficie en 2000 d'un élan significatif. Le PIB à 3,6% atteint alors son niveau le plus élevé depuis 10 ans. La croissance des salaires nominaux à 1,3% conjuguée à une inflation forte de 1,6% conduit cependant à un recul des salaires réels de -0,3%. L'évolution salariale en 2001 affiche des valeurs exceptionnelles en regard des années précédentes avec 2,5% pour les salaires nominaux et 1,5% pour les salaires réels. Dans un contexte de repli conjoncturel sur la période 2001 à 2003, la progression des salaires nominaux a ralentit mais s'est cependant poursuivie en 2002 (+1,8%), 2003 (+1,4%) et 2004 (+0,9%). Compte tenu du faible taux d'inflation, les salaires réels ont augmenté respectivement de +1,1%, +0,8% et +0,1%. A partir de 2005, les taux d'évolution nominale augmentent régulièrement (+1,0% en 2005, +1,2% en 2006, +1,6% en 2007, +2,0% en 2008 et +2,1% en 2009). De 2005 à 2008, les salaires réels fluctuent dans une fourchette allant de -0,4% à +0,9%. Les salaires nominaux affichent en 2009 une progression de 2,1%, soit la plus forte croissance depuis 8 ans. Les personnes salariées ont pleinement bénéficié de cette hausse nominale puisque, corrigée de l'inflation négative de -0,5%, le taux de progression des salaires réels a bondi à 2,6%.

[2] Moyenne et haute technologie (MHT): voir définition chapitre 3.8.

Evolution des salaires nominaux, réels et prix de 1950 à 2012 (Base1939=100), variation en % par rapport à l'année précédente **G 3**

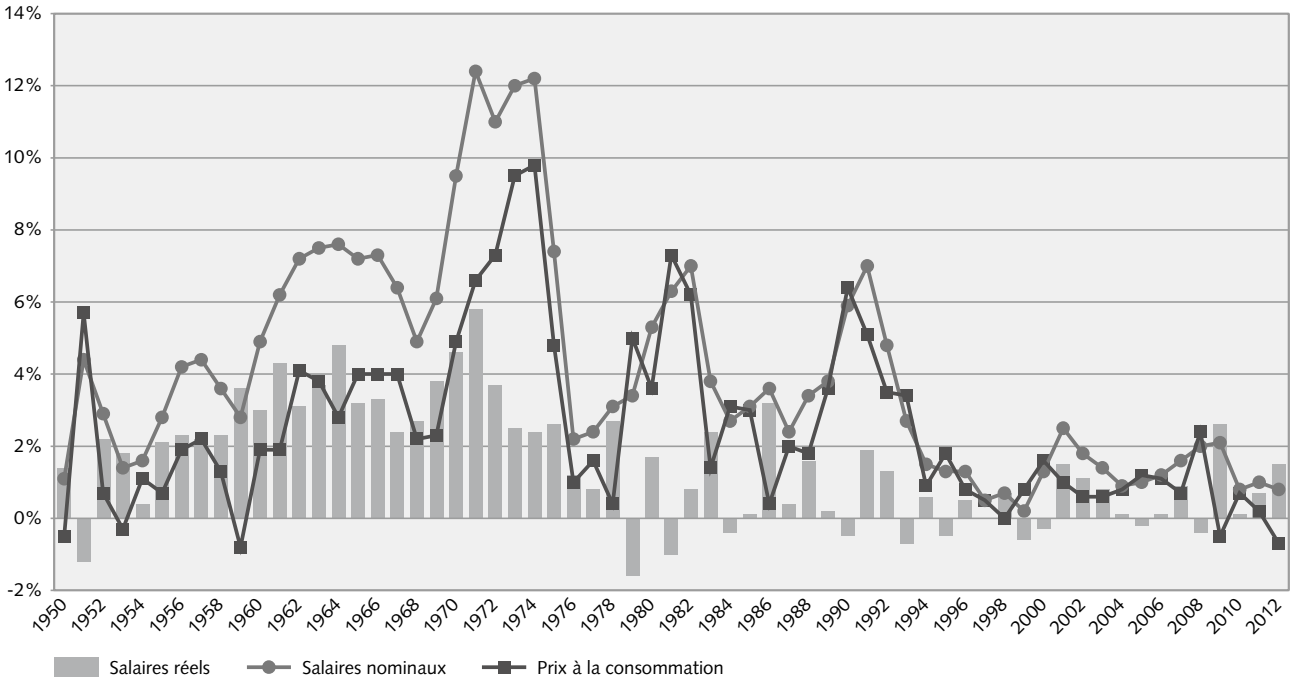

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des salaires nominaux et réels en moyenne sur cinq ans, 1950–2012 **G 4**

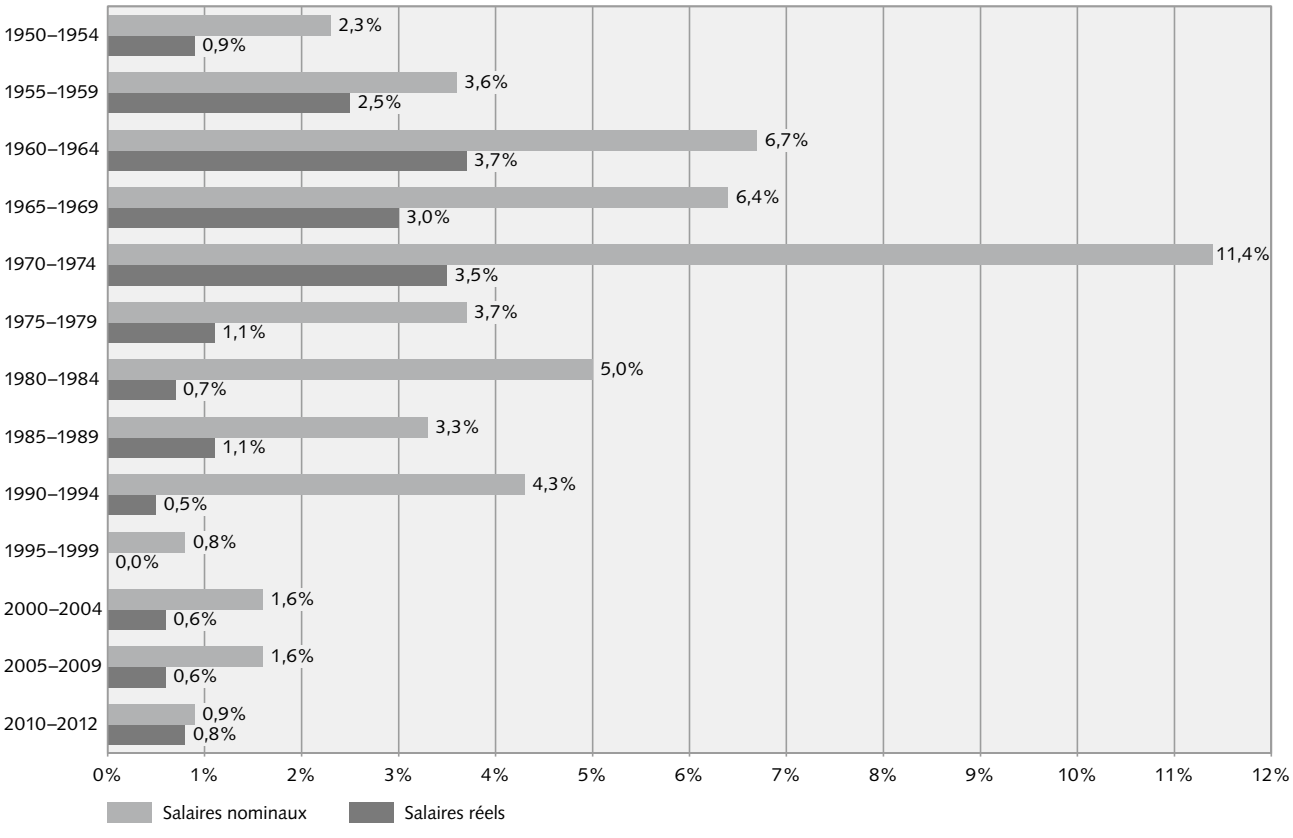

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Depuis 2010

L'évolution des salaires 2010 a été convenue dans un contexte de récession mondiale consécutif à la crise de 2008. Les salaires nominaux progressent de 0,8% par rapport à 2009 soit la progression la plus faible depuis 1999. Les salaires réels enregistrent un taux de 0,1%. En 2011, du fait d'un environnement économique international encore instable avec en particulier la crise de la dette en Europe et la force du francs suisse, les employeurs ont tablé sur une reprise économique lente et observé une certaine prudence. Les salaires nominaux progressent de 1,0% par rapport à 2010. Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 0,2%, les salaires réels enregistrent une hausse de 0,7%. Finalement en 2012, les salaires nominaux ont connu une augmentation de 0,8%. En raison du taux d'inflation négatif (-0,7%) cette année-là, les salaires réels ont progressé de 1,5% (Tableau T39, Graphiques G3 et G4).

Evolution des salaires selon le sexe

La progression plus soutenue de l'indice nominal des salaires des femmes s'inscrit dans une tendance de long terme observée depuis le milieu des années 1960. Ainsi, l'indice nominal en base 100 en 1939 s'établit, en 2012, à 2630 pour les femmes contre 2188 pour les hommes.

Toutefois, le fait que la croissance des salaires féminins soit plus élevée est à relativiser. En effet, cette croissance plus élevée s'explique en partie par le calcul de variation qui se base sur des salaires féminins globalement moins élevés que ceux des hommes. Selon l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) de 2010, l'écart salarial moyen entre femmes et hommes se situe à 18,4%. Cet écart repose à la fois sur des éléments objectifs explicables tels que des différences structurelles au niveau de la formation, du degré d'ancienneté, du secteur d'activité ou du niveau d'exigences et sur des éléments inexpliqués ou discriminatoires. 62,4% de l'écart salarial entre les sexes résultent de facteurs expliqués. 37,6% de cet écart résultent de facteurs discriminatoires[3]. Le salaire médian des femmes se situe, en 2010, à 5221 francs alors que celui des hommes atteint 6397 francs. Pour rappel, l'ESS nous donne, comme niveau de salaire, la valeur médiane qui correspond à la valeur par rapport à laquelle 50% des salaires sont supérieurs et 50% inférieurs (Tableau T39, Graphiques G5 et G6).

[3] Voir Brochure «Vers l'égalité des salaires Faits et tendances» 2013 OFS, BFEG, DFI.

Evolution des salaires réels en moyenne annuelle, selon le sexe, 1950–2012 **G 5**

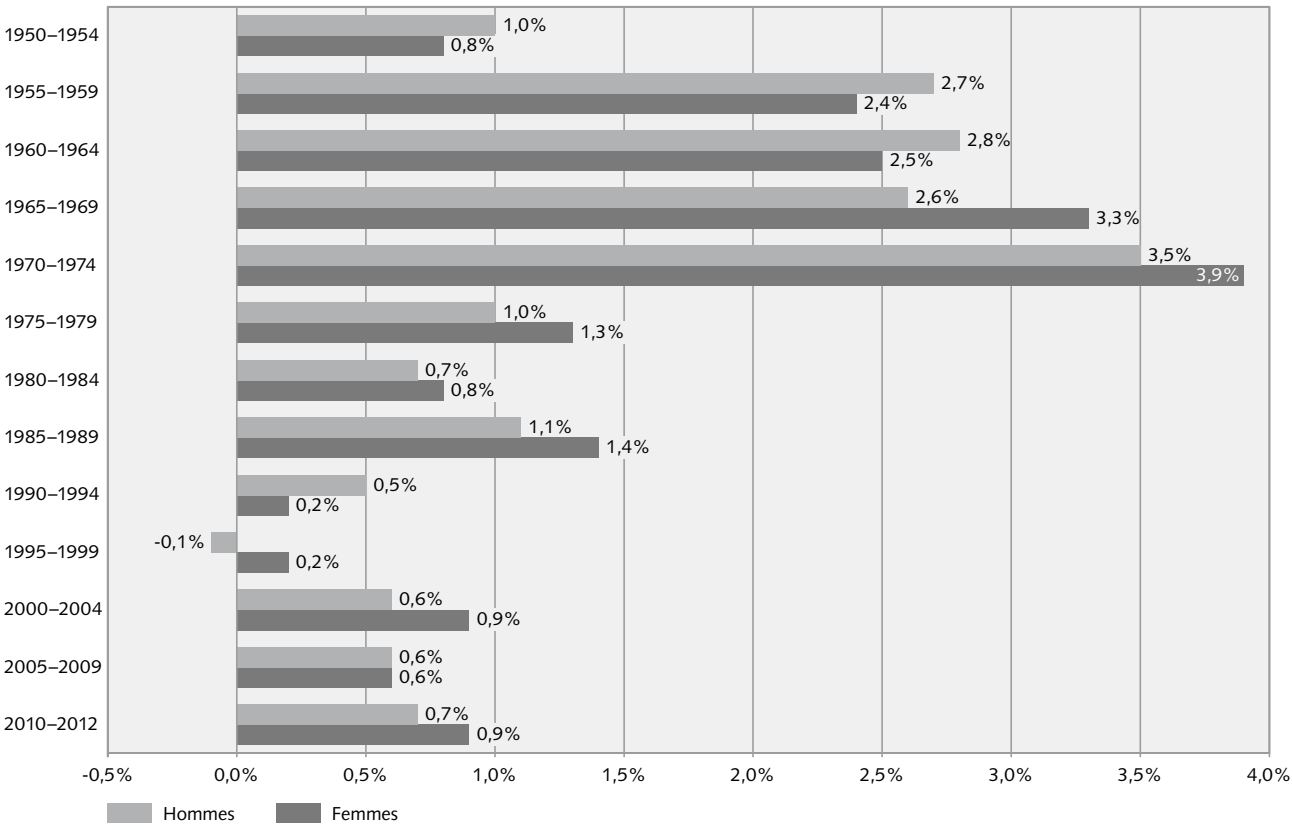

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution et niveau des salaires selon le sexe sur le long terme
Salaire médian total (y c. cadres) 1994 à 2010 (échelle de gauche)
Indice des salaires 1976 à 2012 (base 1939=100, échelle de droite) **G 6**

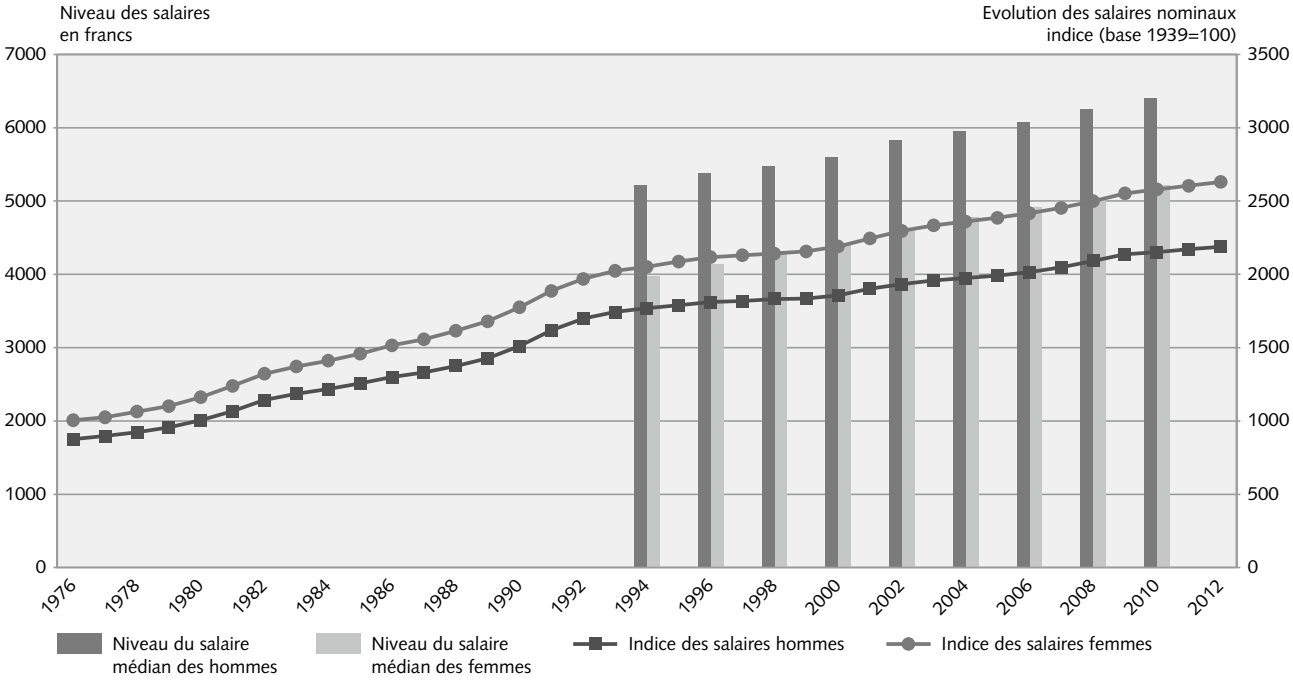

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3 Aspects méthodologiques et définitions

3.1 Evolution des salaires à structure constante

L'évolution des salaires est mesurée par un indicateur annuel sous forme d'indice appelé «Indice suisse des salaires ISS» qui permet la comparaison directe entre une année considérée et une année de base. La dernière révision de l'ISS a permis de fixer la base à 2010 en prenant en compte les données les plus actuelles du marché du travail.

L'indice suisse des salaires (ISS) est un indicateur de l'évolution des salaires à structure constante. L'ISS mesure l'évolution du salaire moyen sans tenir compte des modifications qui s'opèrent, au cours du temps, sur les effectifs des groupes homogènes de personnes salariées. Ces groupes sont constitués selon les variables suivantes:

– La branche économique NOGA08 des secteurs secondaire et tertiaire (26 branches ou regroupement de branches). Le secteur primaire n'est pas inclus dans le calcul.

– Le sexe

Le calcul de l'ISS élimine donc, en partie, l'impact des évolutions de salaires induites par l'évolution de la structure des personnes salariées comme par exemple les changements de groupe de personnes à la suite, en général, d'une promotion ou encore, les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches.

Etant donné que la structure des effectifs se modifie au cours du temps, il s'ensuit que la comparaison des salaires s'avère de plus en plus hasardeuse à mesure que l'intervalle entre les périodes comparées s'allonge. C'est pourquoi la structure de base se doit d'être actualisée, si possible tous les 5 ans.

3.2 Méthode

L'ISS est un indice LASPEYRES-PRIX: L'indice de Laspeyres à pondération fixe permet une comparaison entre l'année choisie et l'année de base pour laquelle la pondération (ou structure des personnes salariées) a été fixée. La méthode de calcul de l'ISS part de l'hypothèse que la structure des personnes salariées reste fixe au cours du temps, seuls les salaires évoluent.

La formule de l'ISS correspond à la somme pour tous les groupes homogènes de personnes salariées du rapport des salaires moyens multiplié par le poids du groupe exprimé en termes de masse salariale à la période de base.

$$ISS = \sum_{i=1}^{n} \left[RSM * \left(\frac{p_i^o * q_i^0}{\sum_{i=1}^{n} p_i^0 * q_i^0} \right) \right]$$

L'agrégation de base pour le calcul de l'indice des salaires se fait selon la méthode du rapport des salaires moyens (RSM) de chacun des groupes de personnes salariées. Il s'agit du rapport entre le salaire moyen du groupe *j* à la période courante et celui à la période de base fixée.

$$SM_i = \frac{P_i^t}{P_i^o} = \frac{1/m * \sum_{j=1}^{m} p_j^t}{1/m * \sum_{j=1}^{m} p_j^0}$$

Avec

i = groupes de personnes salariées, $i = 1$ à n

j = personnes salariées du groupe, $j = 1$ à m

p_j^0 = salaire de la personne salariée j à la période de base 0

p_i^t = salaire de la personne salariée j à la période t

p_i^0 = salaire moyen du groupe i à la période de base 0

p_i^t = salaire moyen du groupe *i* à la période *t*

q_i^0 = effectif des personnes salariées du groupe *i* à la période 0

La pondération:

La pondération se calcule en termes de masses salariales à l'année de base choisie. Les coefficients de pondération représentent la masse salariale d'un groupe par rapport à la masse salariale totale de tous les groupes à la période de base.

Chaque personne salariée de la base de données est affectée à un groupe de personnes salariées qui répond à deux critères caractéristiques qui sont: la classe économique et le sexe. Le poids relatif de chacun des groupes est calculé, en termes de masse salariale, sur la base des effectifs et des salaires de la population salariée suisse à l'année de base *t*0. Les groupes de personnes salariées sont pondérés à l'aide de ces poids relatifs. La nouvelle pondération de l'ISS se base, pour les effectifs, sur les données les plus récentes de l'enquête suisse des salaires 2010, menée par l'Office fédéral de la statistique et, pour les salaires, sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) de l'année 2010.

$$\left(\frac{p_i^o * q_i^0}{\sum_{i=1}^{n} p_i^0 * q_i^0} \right)$$

Avec

i = groupes de personnes salariées, *i* = 1 à *n*

p_i^0 = salaire moyen du groupe *i* à la période de base 0

q_i^0 = effectif des personnes salariées du groupe *i* à la période 0

3.3 Salaires

Les données salariales utilisées dans le calcul de l'ISS sont contenues dans les déclarations d'accidents, établies pour les personnes salariées accidentées, à l'intention des assureurs qui sont la SUVA, les institutions privées d'assurance, les caisses publiques d'assurance-accidents et les caisses-maladie. Ces données sont transmises à l'OFS, via le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) à Lucerne, par voie informatique et sous forme anonymisée.

Les données salariales utilisées pour la dernière pondération (p_i^o) proviennent des déclarations d'accidents de l'année 2010.

La définition du salaire:

Le salaire relevé est celui du jour de l'accident.

Les données salariales figurant sur le formulaire de déclaration d'accident et entrant dans la définition du salaire individuel utilisé dans le calcul de l'ISS sont les suivantes:

– Salaire brut contractuel y compris l'allocation de renchérissement

– 13^{e} salaire et gratifications allouées de façon régulière

Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale, impôts, etc.

Les composantes salariales à caractère irrégulier, sont exclues du calcul. Il s'agit des primes et commissions allouées de façon irrégulière. Sont aussi exclus les allocations familiales, les allocations de vacances et les paiements en nature.

Afin d'éliminer les valeurs extrêmes qui auraient une influence trop importante sur la valeur moyenne du salaire des groupes de personnes salariées, nous ne retenons pas dans le calcul de l'indice les salaires supérieurs au percentile P99 (20'000 francs) et les salaires inférieurs au percentile P1 (2950 francs) sur la base de la répartition salariale de l'enquête suisse sur la structure des salaires de 2010.

La mensualisation des salaires:

L'ISS se calcule sur la base du salaire mensuel. Il faut donc ramener les salaires aux modes de rémunération horaire et annuelle à une durée comparable au salaire mensuel.

La conversion du salaire annuel se fait simplement en le divisant par 12. Les salaires horaires sont convertis en salaires mensuels selon la formule:

– Salaires horaires*nombre d'heures de travail hebdomadaire*(52 semaines/12 mois)

La normalisation des salaires:

Etendre le champ de calcul de l'indice à l'ensemble des personnes salariées en incluant celles à temps partiel implique la normalisation du salaire perçu. Il s'agit de ramener le salaire à une durée comparable entre les plein temps et les temps partiels. La conversion du temps de travail partiel en plein temps nécessite un calcul approprié pour chacun des modes de rémunération.

Le salaire perçu pour un emploi à temps partiel est normalisé en utilisant le taux d'occupation et la durée normale de travail hebdomadaire dans l'entreprise (DNTH).

La condition d'emploi: la définition du plein temps et du temps partiel dépend du taux d'occupation de la personne salariée. Le plein temps correspondant aux 90% ou plus du nombre d'heures par semaine dans l'entreprise (DNTH) et le temps partiel est donc inférieur ou égal aux 89% de cette même valeur.

3.4 Personnes salariées

Est considérée comme salariée, toute personne exerçant une activité chez un employeur, contre un salaire.

La définition de la personne salariée, entrant dans le calcul de l'ISS, est la suivante:

– Hommes/Femmes
– A temps complet/A temps partiel
– Agés de 19 à 65 ans pour les hommes et de 19 à 64 ans pour les femmes
– Sont exclus les personnes en apprentissage, indépendantes, collaboratrices dans l'entreprise familiale, stagiaires, bénévoles ainsi que les voyageurs de commerce
– Selon le concept intérieur

Le «concept intérieur» désigne l'activité productive réalisée à l'intérieur du territoire économique suisse réalisée par:

– Des personnes résidentes (Suisses et étrangers établis)
– Des personnes non résidentes
– Des personnes détentrices de permis à durée déterminée
– Le personnel des ambassades, consulats suisses et marine suisse

Sont exclus de la définition du concept intérieur:

– Le personnel des ambassades, consulats étrangers en Suisse
– Les fonctionnaires internationaux
– Les personnes résidant en Suisse mais travaillant à l'étranger

3.5 La périodicité

L'indice suisse des salaires est un indice annuel. Il parait en avril de l'année suivante à travers un communiqué de presse.

Le SSAA nous transmet des données tous les trimestres. Celles-ci sont cumulées au cours de l'année dans nos calculs. Ainsi, en mai, nous obtenons une première estimation à partir des données du 1er trimestre, en août nous calculons une seconde estimation sur la base du 1er semestre et en novembre le calcul se fait sur les données des neuf premiers mois de l'année. Ces estimations chiffrées pour l'ensemble de l'économie suisse sont disponibles sur notre site à l'adresse suivante:

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/data/02.html

3.6 Raccordement mathématique à l'ancienne série de l'indice

Une série statistique à très long terme donne les indices et les taux d'évolution des salaires en termes réels et nominaux, depuis 1942, sur la base 1939=100.

Suite à la révision de 1994, une série court depuis cette date et jusqu'en 2010, avec des chiffres par branche économique NOGA02 sur la base 1993=100.

Une nouvelle série d'indices démarre en 2011 sur la base 2010=100 dans la nouvelle nomenclature des branches économiques NOGA08. Du fait de l'introduction de cette nouvelle nomenclature, cette série est uniquement raccordée mathématiquement aux niveaux du total, des secteurs économiques et de la branche de la construction à la série 1993=100.

3.7 Révision de l'indice suisse des salaires

La révision de l'indice suisse des salaires, intervenue en 2010, a apporté les modifications suivantes:

– Introduction de la nouvelle nomenclature générale des activités économiques (NOGA2008). Pour plus de précision sur cette nomenclature, vous pouvez consulter la page internet suivante: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/noga0/revision_noga_2007.html

– Introduction d'un nouveau modèle de pondération en termes de masses salariales basé sur les effectifs de l'enquête suisse des salaires 2010 et les salaires 2010 du service de centralisation des assurances accidents. La nouvelle base de l'indice est donc 2010.

– Prise en compte des salariés hommes employés à temps partiel.

La prochaine révision de l'indice suisse des salaires devrait intervenir en 2015.

3.8 Définitions

Moyenne et haute technologie (MHT): une branche d'activité du secteur manufacturier MHT se définit en fonction de l'intensité des ses dépenses en recherche et développement dans sa valeur ajoutée brute. Ce sont les branches de la chimie (Noga20), de la fabrication d'instruments de précision, optique, horlogerie (Noga 26), de la fabrication d'équipements électriques (Noga 27), et de la fabrication de machines, d'équipements et de moyens de transport (Noga 28–30).

Principales conventions collectives de travail (CCT): Une convention collective est un accord relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales négocié et signé entre les représentants des salariés et les organisations patronales. Une convention collective comporte un texte de base ainsi que des avenants qui adaptent ou complètent les dispositions du code du travail aux situations particulières d'un secteur d'activité ou d'une entreprise. Les CCT dites principales sont celles couvrant plus de 1500 personnes.

Salaires effectifs négociés à titre collectif: Les salaires effectifs sont les salaires bruts perçus par les personnes relevant d'une convention collective de travail. Lorsque ces salaires sont négociés à titre collectif, l'adaptation salariale prévue est accordée de manière identique à tous les salariés.

Tableaux

T 1.10 Indice des salaires nominaux et réels, 2011–2012

Branches économiques (NOGA08)			Salaires nominaux				Salaires réels			
			Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente		Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente	
			2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
B–S	05–96	TOTAL	101,0	101,8	1,0	0,8	100,7	102,3	0,7	1,5
B–F	05–43	SECTEUR SECONDAIRE	101,0	101,6	1,0	0,7	100,7	102,1	0,7	1,4
B, D, E	05–09/ 35–39	Industries extractives, production et distribution d'énergie etd'eau; gestion des déchets	101,5	101,5	1,5	0,0	101,3	102,0	1,3	0,7
C	10–33	Industries manufacturières	100,9	101,6	0,9	0,7	100,7	102,0	0,7	1,4
CA	10–12	Industries alimentaires et du tabac	100,2	100,6	0,2	0,4	100,0	101,1	0,0	1,1
CC	16–18	Industries du bois et du papier; imprimerie	100,8	101,5	0,8	0,7	100,6	102,0	0,6	1,4
CD, CE, CF	19–21	Industrie chimique et pharmaceutique, Cokéfaction et raffinage	101,4	102,9	1,4	1,4	101,2	103,4	1,2	2,1
CG	22/23	Industries du caoutchouc, du plastique et produits minéraux non métalliques	101,1	102,0	1,1	0,9	100,9	102,5	0,9	1,6
CH	24/25	Fabrication de produits métalliques	100,9	101,1	0,9	0,2	100,6	101,6	0,6	0,9
CI–CJ	26/27	Fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques, optique, horlogerie	100,6	100,9	0,6	0,3	100,4	101,4	0,4	1,0
CK, CL	28–30	Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	101,1	102,0	1,1	0,9	100,8	102,5	0,8	1,6
CM	31–33	Autres industries manufacturières; réparation et installation	101,5	102,1	1,5	0,6	101,3	102,6	1,3	1,3
F	41–43	Construction	101,0	101,7	1,0	0,7	100,8	102,2	0,8	1,4
G–S	45–96	SECTEUR TERTIAIRE	101,0	101,9	1,0	0,9	100,7	102,3	0,7	1,6
G	45–47	Commerce	101,4	102,2	1,4	0,9	101,1	102,7	1,1	1,6
G	45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	101,0	101,0	1,0	0,0	100,8	101,5	0,8	0,7
G	46	Commerce de gros	101,0	101,8	1,0	0,8	100,8	102,3	0,8	1,5
G	47	Commerce de détail	101,7	102,8	1,7	1,1	101,5	103,3	1,5	1,8
H	49–53	Transports et courrier	100,6	101,5	0,6	0,8	100,4	102,0	0,4	1,5
H	49–52	Transports et entreposage	100,7	101,4	0,7	0,7	100,4	101,8	0,4	1,4
H	53	Activités de poste et de courrier	100,6	102,1	0,6	1,5	100,3	102,5	0,3	2,2
I	55/56	Hébergement et restauration	100,0	102,4	0,0	2,4	99,8	102,9	-0,2	3,1
J	58–63	Edition, diffusion, télécommunications, activités informatiques	101,7	102,1	1,7	0,4	101,5	102,6	1,5	1,1
JA, JB	58–61	Édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications	100,8	101,4	0,8	0,7	100,5	101,9	0,5	1,4
JC	62–63	Activités informatiques et services d'information	102,5	102,6	2,5	0,2	102,2	103,1	2,2	0,9
K	64–66	Activités financières et assurance	101,4	102,3	1,4	0,9	101,2	102,8	1,2	1,6
K	64/66	Activités des services financiers, activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	101,1	101,9	1,1	0,7	100,9	102,3	0,9	1,4
K	65	Assurance	102,3	103,8	2,3	1,5	102,0	104,2	2,0	2,2
M	69–75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100,8	102,1	0,8	1,3	100,6	102,6	0,6	2,0
N	77–82	Activités de services administratifs et de soutien	100,6	101,5	0,6	0,8	100,4	102,0	0,4	1,5
O	84	Administration publique	100,0	100,9	0,0	0,9	99,8	101,4	-0,2	1,6
P	85	Enseignement	101,0	102,0	1,0	0,9	100,8	102,4	0,8	1,7
Q	86–88	Santé, hébergement médico-social et action sociale	100,9	101,2	0,9	0,3	100,6	101,6	0,6	1,0
R, S	90–96	Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services	100,4	102,1	0,4	1,7	100,2	102,5	0,2	2,4

Composantes du salaire: Salaire brut de base, allocation de renchérissement et 13e salaire. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les salaires. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source: Office fédéral de la statistique, Indice suisse des salaires à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

T1.1.10 Indice des salaires nominaux selon le sexe, 2011–2012

Branches économiques (NOGA08)			Hommes				Femmes			
			Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente		Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente	
			2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
B–S	05–96	TOTAL	101,0	101,7	1,0	0,8	101,0	102,0	1,0	1,0
B–F	05–43	SECTEUR SECONDAIRE	100,9	101,6	0,9	0,6	101,1	102,0	1,1	0,9
B, D, E	05–09/ 35–39	Industries extractives, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	101,5	101,5	1,5	0,0	-	-	-	-
C	10–33	Industries manufacturières	100,9	101,5	0,9	0,6	101,1	102,0	1,1	0,9
F	41–43	Construction	101,0	101,7	1,0	0,7	-	-	-	-
G–S	45–96	SECTEUR TERTIAIRE	101,0	101,8	1,0	0,8	100,9	101,9	0,9	1,0
G	45–47	Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	101,2	101,9	1,2	0,7	101,6	102,7	1,6	1,1
H	49–52	Transports et entreposage	100,5	101,4	0,5	0,9	101,3	101,9	1,3	0,6
I	55/56	Hébergement et restauration	100,0	101,9	0,0	1,9	100,0	102,9	0,0	2,9
J	58–63	Infomation et communication	101,8	102,2	1,8	0,3	100,8	101,6	0,8	0,8
K	64–66	Activités financières et d'assurance	102,1	103,1	2,1	1,0	102,5	104,8	2,5	2,2
M	69–75	Activités spécialisées scientifiques et techniques	100,8	102,0	0,8	1,2	100,9	102,3	0,9	1,3
N	77–82	Activités de services administratifs et de soutien	100,5	101,3	0,5	0,8	100,9	101,8	0,9	0,9
O	84	Administration publique	100,0	101,0	0,0	1,0	100,0	100,7	0,0	0,6
P	85	Enseignement	101,3	102,2	1,3	0,9	100,7	101,7	0,7	1,0
Q	86–88	Santé, Hébergement médico-social et action sociale	101,2	101,5	1,2	0,3	100,7	101,0	0,7	0,3
R, S	90–96	Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services	100,7	102,3	0,7	1,5	100,1	101,9	0,1	1,8

Composantes du salaire: Salaire brut de base, allocation de renchérissement et 13e salaire. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les salaires. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source: Office fédéral de la statistique, Indice suisse des salaires à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

T1.2.10 Indice des salaires réels selon le sexe, 2011–2012

Branches économiques (NOGA08)			Hommes				Femmes			
			Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente		Indice (base 2010=100)		Variation en % par rapport à l'année précédente	
			2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
B–S	05–96	TOTAL	100,7	102,2	0,7	1,5	100,7	102,4	0,7	1,7
B–F	05–43	SECTEUR SECONDAIRE	100,7	102,0	0,7	1,3	100,9	102,5	0,9	1,6
B, D, E	05–09/ 35–39	Industries extractives, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	101,3	102,0	1,3	0,7	-	-	-	-
C	10–33	Industries manufacturières	100,6	101,9	0,6	1,3	100,9	102,5	0,9	1,6
F	41–43	Construction	100,8	102,2	0,8	1,4	-	-	-	-
G–S	45–96	SECTEUR TERTIAIRE	100,7	102,3	0,7	1,5	100,7	102,4	0,7	1,7
G	45–47	Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	101,0	102,4	1,0	1,4	101,4	103,2	1,4	1,8
H	49–52	Transports et entreposage	100,2	101,9	0,2	1,6	101,0	102,3	1,0	1,3
I	55/56	Hébergement et restauration	99,8	102,3	-0,2	2,6	99,8	103,4	-0,2	3,6
J	58–63	Infomation et communication	101,6	102,7	1,6	1,0	100,6	102,1	0,6	1,5
K	64–66	Activités financières et d'assurance	101,9	103,6	1,9	1,7	102,3	105,3	2,3	2,9
M	69–75	Activités spécialisées scientifiques et techniques	100,6	102,5	0,6	1,9	100,7	102,8	0,7	2,0
N	77–82	Activités de services administratifs et de soutien	100,3	101,8	0,3	1,5	100,7	102,3	0,7	1,6
O	84	Administration publique	99,8	101,5	-0,2	1,7	99,8	101,1	-0,2	1,3
P	85	Enseignement	101,0	102,7	1,0	1,6	100,5	102,2	0,5	1,7
Q	86–88	Santé, Hébergement médico-social et action sociale	101,0	102,0	1,0	1,0	100,5	101,5	0,5	1,0
R, S	90–96	Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services	100,5	102,7	0,5	2,2	99,8	102,4	-0,2	2,5

Composantes du salaire: Salaire brut de base, allocation de renchérissement et 13e salaire. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les salaires. Les primes et les commissions, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source: Office fédéral de la statistique, Indice suisse des salaires à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

T 39 Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, 1942–1975 (1/2)

Année	Salaires nominaux[1]						Prix à la consommation[2]	Salaires réels					
	Indice (basis 1939=100)			Variation par rapport à l'année précédente			Variation par rapport à l'année précédente	Indice (basis 1939=100)			Variation par rapport à l'année précédente		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1939	100	100	100					100	100	100			
1940	-	-	-	7,8[3]			12,8[3]	-	-	-	-4,5[3]		
1941	-	-	-					-	-	-			
1942	125	125	127					87	87	88			
1943	134	133	138	7,1	6,5	8,6	3,8	90	89	92	3,2	2,7	4,8
1944	143	140	148	6,3	5,6	7,7	1,6	94	92	98	4,6	3,9	6,0
1945	153	149	163	7,5	6,1	10,2	0,0	101	98	108	7,4	6,0	10,1
1946	169	163	182	10,4	9,7	11,6	1,5	110	106	118	8,7	8,0	9,8
1947	183	175	198	8,0	7,6	8,6	5,3	113	108	122	2,6	2,3	3,2
1948	193	185	210	5,5	5,3	5,8	0,2	119	114	129	5,3	5,1	5,6
1949	195	187	211	1,0	1,2	0,7	-0,9	121	116	131	1,9	2,0	1,6
1950	197	189	213	1,1	1,1	0,9	-0,5	123	118	132	1,4	1,5	1,2
1951	206	197	222	4,4	4,4	4,4	5,7	121	116	131	-1,2	-1,2	-1,2
1952	212	204	229	2,9	3,1	2,8	0,7	124	119	134	2,2	2,3	2,0
1953	215	206	232	1,4	1,2	1,6	-0,3	126	121	136	1,8	1,7	2,1
1954	218	210	235	1,6	1,9	1,1	1,1	126	122	136	0,4	0,7	-0,2
1955	224	216	240	2,8	3,1	2,3	0,7	129	125	139	2,3	2,6	1,8
1956	233	225	251	4,2	4,1	4,3	1,9	132	128	142	2,3	2,2	2,5
1957	244	235	262	4,4	4,3	4,5	2,2	135	130	145	2,2	2,1	2,3
1958	252	245	269	3,6	4,1	2,8	1,3	138	134	147	2,3	2,8	1,5
1959	260	251	277	2,8	2,8	2,9	-0,8	143	139	153	3,6	3,6	3,7
1960	272	264	291	4,9	4,9	4,9	1,9	147	143	157	2,9	2,9	2,9
1961	289	280	308	6,2	6,2	6,1	1,9	153	149	164	4,2	4,2	4,1
1962	310	301	328	7,2	7,6	6,5	4,1	158	154	167	3,0	3,4	2,3
1963	332	324	352	7,5	7,5	7,3	3,8	164	159	173	3,6	3,6	3,4
1964	358	349	378	7,6	7,8	7,4	2,8	171	167	181	4,7	4,8	4,5
1965	384	374	406	7,2	7,1	7,3	4,0	176	172	186	3,1	3,0	3,2
1966	412	401	438	7,3	7,2	7,9	4,0	182	177	193	3,2	3,0	3,8
1967	439	426	467	6,4	6,4	6,6	4,0	186	181	198	2,3	2,3	2,5
1968	460	447	490	4,9	4,8	5,1	2,2	191	186	204	2,6	2,5	2,8
1969	488	467	522	6,1	4,6	6,4	2,3	198	190	212	3,7	2,2	4,0
1970	534	510	576	9,5	9,2	10,4	4,9	207	198	223	4,4	4,2	5,2
1971	601	574	648	12,4	12,4	12,6	6,6	218	209	236	5,4	5,5	5,7
1972	667	637	719	11,0	11,1	11,0	7,3	226	216	244	3,4	3,5	3,4
1973	747	713	808	12,0	11,9	12,4	9,5	231	221	250	2,3	2,2	2,7
1974	838	800	908	12,2	12,1	12,4	9,8	236	225	256	2,2	2,2	2,4
1975	901	859	976	7,4	7,4	7,5	4,8	242	231	262	2,5	2,4	2,5

[1] Jusqu'en 1993: à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements. Dès 1994: à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA).

[2] Jusqu'en 1993: indice des prix à la consommation au mois d'octobre. Dès 1994: variation annuelle moyenne en %.

[3] 1939–1942: variation annuelle moyenne en %.

Source: Office fédéral de la statistique, Indice suisse des salaires, Indice des prix à la consommation

T 39 Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, 1976–2012 (2/2)

Année	Salaires nominaux[1]						Prix à la consommation[2]	Salaires réels					
	Indice (basis 1939=100)			Variation par rapport à l'année précédente			Variation par rapport à l'année précédente	Indice (basis 1939=100)			Variation par rapport à l'année précédente		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1976	920	875	1005	2,2	1,9	2,9	1,0	245	233	267	1,2	0,8	1,9
1977	942	897	1025	2,4	2,6	2,0	1,6	247	235	269	0,8	1,0	0,5
1978	972	924	1064	3,1	3,0	3,8	0,4	254	241	277	2,7	2,5	3,3
1979	1004	955	1101	3,4	3,3	3,5	5,0	250	237	274	-1,5	-1,6	-1,4
1980	1058	1005	1162	5,3	5,2	5,6	3,6	254	241	279	1,6	1,6	1,9
1981	1124	1067	1239	6,3	6,2	6,6	7,3	251	238	277	-1,0	-1,0	-0,7
1982	1203	1143	1322	7,0	7,1	6,7	6,2	253	241	278	0,8	0,9	0,5
1983	1248	1186	1371	3,8	3,8	3,8	1,4	259	246	285	2,3	2,3	2,3
1984	1283	1218	1411	2,7	2,7	2,9	3,1	258	245	284	-0,4	-0,4	-0,2
1985	1323	1256	1459	3,1	3,1	3,4	3,0	259	246	285	0,2	0,1	0,4
1986	1370	1300	1516	3,6	3,5	3,9	0,4	267	253	295	3,2	3,2	3,5
1987	1403	1330	1557	2,4	2,3	2,7	2,0	268	254	298	0,4	0,3	0,7
1988	1452	1375	1615	3,4	3,4	3,7	1,8	273	258	303	1,7	1,6	1,9
1989	1507	1427	1680	3,8	3,8	4,0	3,6	274	259	304	0,2	0,2	0,4
1990	1595	1511	1775	5,9	5,9	5,7	6,4	272	257	302	-0,5	-0,5	-0,7
1991	1706	1619	1887	7,0	7,2	6,3	5,1	277	262	306	1,8	1,9	1,1
1992	1788	1699	1969	4,8	4,9	4,3	3,5	280	266	308	1,2	1,3	0,8
1993	1836	1743	2024	2,7	2,6	2,8	3,4	278	264	306	-0,7	-0,7	-0,5
1994	1862	1769	2051	1,5	1,5	1,4	0,9	280	265	308	0,5	0,6	0,4
1995	1887	1789	2087	1,3	1,1	1,8	1,8	279	264	307	-0,5	-0,6	0,0
1996	1910	1811	2117	1,3	1,2	1,4	0,8	280	265	309	0,5	0,4	0,6
1997	1919	1818	2130	0,5	0,4	0,6	0,5	280	265	310	0,0	-0,1	0,1
1998	1932	1832	2142	0,7	0,7	0,5	0,0	282	266	311	0,6	0,7	0,5
1999	1938	1835	2156	0,3	0,1	0,7	0,8	280	265	311	-0,5	-0,7	-0,1
2000	1963	1856	2190	1,3	1,2	1,6	1,6	279	264	311	-0,3	-0,4	0,0
2001	2011	1902	2245	2,5	2,5	2,5	1,0	284	268	316	1,5	1,5	1,5
2002	2047	1933	2296	1,8	1,6	2,3	0,6	287	270	321	1,1	1,0	1,6
2003	2076	1958	2334	1,4	1,3	1,7	0,6	289	272	324	0,8	0,7	1,0
2004	2095	1975	2360	0,9	0,9	1,1	0,8	289	272	325	0,1	0,1	0,3
2005	2115	1992	2386	1,0	0,9	1,1	1,2	289	271	325	-0,2	-0,3	-0,1
2006	2140	2014	2417	1,2	1,1	1,3	1,1	289	271	326	0,1	0,1	0,2
2007	2175	2047	2454	1,6	1,6	1,5	0,7	292	274	328	0,9	0,9	0,8
2008	2219	2092	2499	2,0	2,2	1,8	2,4	290	273	326	-0,4	-0,2	-0,6
2009	2266	2136	2552	2,1	2,1	2,1	-0,5	298	280	335	2,6	2,6	2,6
2010	2285	2151	2579	0,8	0,7	1,1	0,7	298	280	336	0,1	0,0	0,4
2011	2306	2171	2604	1,0	1,0	1,0	0,2	301	282	338	0,7	0,7	0,7
2012	2326	2188	2630	0,8	0,8	1,0	- 0,7	305	286	344	1,5	1,5	1,7

[1] Jusqu'en 1993: à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements. Dès 1994: à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA).

[2] Jusqu'en 1993: indice des prix à la consommation au mois d'octobre. Dès 1994: variation annuelle moyenne en %.

Source: Office fédéral de la statistique, Indice suisse des salaires, Indice des prix à la consommation

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion	*Contact*
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Statistique de l'évolution des salaires

Les résultats de l'évolution des salaires s'inscrivent dans le domaine 3 «Vie active et rémunération du travail». Les premiers résultats sont présentés au public sous forme de communiqué de presse, vers le début de l'année, pour les résultats de l'année précédente.

D'autres informations concernant les conditions de travail sont fournies par diverses sections de l'OFS:

– Section des salaires et des conditions de travail: résultats de l'enquête sur la structure des salaires (ESS), et statistiques à partir des conventions collectives de travail (CCT).
– Section de la vie active et du marché du travail: résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et les statistiques sur la durée normale du travail dans les entreprises.

Depuis 1994, la statistique de l'évolution des salaires est établie à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Le principal objet de cette statistique est l'indice suisse des salaires (ISS). Cette statistique permet de mesurer les variations salariales moyennes dans les branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Les principaux résultats de 2012, publiés selon la nomenclature des activités économiques NOGA2008, sont exposés en détail dans la présente publication.

N° de commande
166-1200

Commandes
Tél.: 032 713 60 60
Fax: 032 713 60 61
E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix
5 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-03268-8